

**PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU
CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'OP3FT
DU 6 AOÛT 2021**

Publié par l'OP3FT, l'organisation de standardisation à but non lucratif, dédiée et indépendante, dont l'objet est de détenir, promouvoir, protéger et faire progresser la technologie Frogans sous la forme d'un standard ouvert de l'Internet utilisable gratuitement par tous.

Conformément à l'article 11 des Statuts de l'OP3FT, ce procès-verbal consigne les décisions prises par le Conseil d'Administration lors de sa réunion du 6 août 2021.

Il est publié et archivé sur le site Web de l'OP3FT « op3ft.org », accompagné d'une traduction en anglais, aux URL (Uniform Resource Locators) permanentes suivantes :

- en français : <https://www.op3ft.org/fr/resources/bdmm/20210806/access.html>
- en anglais : <https://www.op3ft.org/en/resources/bdmm/20210806/access.html>

Le 6 août 2021, à 15h, le Conseil d'administration de l'OP3FT s'est réuni par visioconférence sur convocation de son Président.

Sont présents via des moyens de télécommunication ou de visioconférence :

- Monsieur Amaury GRIMBERT, Président,
- Monsieur Alexis TAMAS, Administrateur,
- Monsieur Alain MARTEL, Administrateur,

Ne sont ni présents ni représentés :

- Monsieur Khaled KOUBAA, Administrateur

Le Conseil d'administration peut valablement délibérer, la moitié au moins de ses membres étant présents ou représentés.

La réunion est ouverte sous la présidence de Monsieur Amaury GRIMBERT, Président du Conseil d'administration de l'OP3FT.

Monsieur Alain MARTEL est désigné comme secrétaire de la réunion.

Le Conseil d'administration approuve, après lecture, le procès-verbal de décision de la précédente réunion.

Le Président rappelle que l'ordre du jour de la réunion porte sur les sujets suivants :

- Réorganisation du travail de l'équipe de l'OP3FT dans le contexte de la Covid-19,
- Comité des Projets Aidés,
- Point de pilotage sur les différents travaux en cours de réalisation par l'équipe de l'OP3FT, notamment
 - les travaux liés à la promotion de la technologie Frogans
 - les travaux liés à la protection de la technologie Frogans
 - les travaux liés au progrès de la technologie Frogans
- Refonte de l'architecture de FPRT (*Frogans Player RunTime*),
- Comptes annuels 2020 d'OP3FT China,
- Développement d'OP3FT China,
- Création d'une antenne locale de l'OP3FT aux Etats-Unis,
- Paiement par l'Opérateur du FCR de la redevance mensuelle due au titre de la licence d'exploitation du FCR,
- Questions diverses.

Le Président rappelle que l'ouverture du Registre Central Frogans (FCR) aux utilisateurs de l'Internet n'a pas encore eu lieu et que dès lors, conformément à l'Article 13 des Statuts, le Conseil d'administration n'est pas tenu de recourir à la procédure de consultation publique.

À l'occasion du point de pilotage sur les travaux en cours, le Conseil d'administration oriente le travail de l'équipe de l'OP3FT, en validant les priorités et les objectifs à atteindre.

Après avoir délibéré sur les sujets figurant à l'ordre du jour de la réunion, le Conseil d'administration prend acte des points suivants et prend à l'unanimité les décisions suivantes.

RÉORGANISATION DU TRAVAIL DES ÉQUIPES DE L'OP3FT DANS LE CONTEXTE DE LA COVID-19

Le Conseil d'administration prend acte que la consultation de l'équipe de l'OP3FT menée en juin 2021 par Monsieur Jérôme DELACROIX a montré que l'équipe était en faveur d'un mode d'organisation hybride incluant une part de travail en présentiel et une part de télétravail, et décide de poursuivre la réflexion.

Le Conseil d'administration prend acte également que, suite à des remarques formulées par l'équipe de l'OP3FT et à une visite de contrôle de la Médecine du Travail le 20 juillet 2021, il a été établi que les locaux actuels de l'OP3FT ne sont pas en conformité avec le « Protocole national pour assurer la santé et la sécurité des salariés en entreprise face à l'épidémie de Covid-19 » publié par le Ministère du Travail, de l'Emploi et de l'Insertion pour une reprise du travail en présentiel.

COMITÉ DES PROJETS AIDÉS

Pour rappel, le Conseil d'administration de l'OP3FT a créé, par sa décision du 28 mars 2018, un « Comité des Projets Aidés » devant avoir à terme la mission de sélectionner des initiatives ou actions innovantes d'intérêt général que l'OP3FT pourrait financer si ses ressources venaient à excéder les besoins liés à l'accomplissement de ses missions de Promotion, Protection et Progrès de la technologie Frogans.

Le Conseil d'administration prend acte que les mandats des deux membres du Comité des Projets Aidés, Messieurs Erik POINTILLART et Benoît REDON, ont expiré le 28 mars 2021.

Le Conseil d'administration décide de ne pas renouveler le Comité des Projets Aidés dans l'immédiat et de réexaminer à l'avenir l'opportunité de le réactiver, dès lors que les ressources de l'OP3FT viendront à excéder les besoins liés à l'accomplissement de ses missions de Promotion, Protection et Progrès de la technologie Frogans.

REFONTE DE L'ARCHITECTURE DE FPRT (*FROGANS PLAYER RUNTIME*)

Vincent LE GUEN, Chef de Projet Développement Logiciel, présente l'état d'avancement du développement de Frogans Player, le logiciel gratuit utilisé par les utilisateurs finaux pour naviguer sur les sites Frogans. Il présente notamment l'état d'avancement de la refonte de l'architecture de FPRT (*Frogans Player RunTime*), la bibliothèque logicielle interne commune à toutes les plateformes pour lesquelles Frogans Player est disponible.

Le Conseil d'administration prend acte du bon avancement des travaux, de la qualité du travail réalisé et des tâches restant à réaliser.

COMPTES ANNUELS 2020 D'OP3FT CHINA

Monsieur Jérôme DELACROIX, Responsable du Développement des Antennes Locales de l'OP3FT, présente les Comptes annuels de l'année 2020 d'OP3FT China et les faits importants de l'année.

Les Comptes annuels 2020 d'OP3FT China se caractérisent par les données suivantes :

- Total du bilan : 183 524 RMB (soit 22 869 euros au cours moyen de la Banque de Chine au 31 décembre 2020)
- Chiffre d'affaires : 0 RMB (soit 0 euro)
- Résultat de l'exercice : - 232 848 RMB (soit - 29 015 euros au cours moyen de la Banque de Chine au 31 décembre 2020)

Le Conseil d'administration prend acte que les démarches administratives et bancaires inhérentes à la constitution d'une société à capital étranger en Chine sont complexes, et ont subi des délais supplémentaires en raison de la Covid-19. Il prend acte également que ces délais n'ont pas permis à OP3FT China de facturer avant janvier 2021 ses services rendus au cours de l'année 2020 à l'OP3FT, ce qui explique l'absence de chiffre d'affaire et la perte réalisée en 2020.

DÉVELOPPEMENT D'OP3FT CHINA

Le Conseil d'administration prend acte :

- que Monsieur Antoine YANG, étudiant à École Centrale de Pékin ayant pris part au projet d'innovation collaborative (PIC) supervisé par l'OP3FT et OP3FT China d'octobre 2020 à mai 2021, a démarré un stage de trois mois à OP3FT China,
- que Monsieur Antoine YANG a assisté pour OP3FT China à la *China Internet Conference 2021* organisée par l'Internet Society of China du 13 au 15 juillet 2021 à Pékin,
- qu'OP3FT China a renouvelé son adhésion à l'Internet Society of China à compter du mois de juillet 2021,
- qu'une mission en Chine devra être réalisée par l'OP3FT dès que les restrictions d'accès au territoire chinois liées à la Covid-19 auront été assouplies, notamment pour participer aux côtés d'OP3FT China à des actions de recrutement et de promotion de la technologie Frogans en Chine.

Le Conseil d'administration prend acte également qu'OP3FT China va emménager dans un nouveau bureau à Pékin le 1er septembre 2021 au plus tard, étant donné que les locaux où se trouvait son précédent bureau ont été vendus inopinément, et que ce déménagement va impliquer de changer l'adresse légale d'OP3FT China. Le Conseil d'administration décide de confier à Monsieur Jérôme DELACROIX, Responsable du Développement des antennes locales de l'OP3FT, le suivi des démarches administratives liées au changement d'adresse légale.

CRÉATION D'UNE ANTENNE LOCALE DE L'OP3FT AUX ETATS-UNIS

Dans le prolongement de sa décision du 14 mai 2021 de publier le site Web de présentation d'OP3FT USA, « usa.op3ft.org », à l'issue de sa finalisation, le Conseil d'administration prend acte que ce site Web a été publié.

PAIEMENT PAR L'OPÉRATEUR DU FCR DE LA REDEVANCE MENSUELLE DUE AU TITRE DE LA LICENCE D'EXPLOITATION DU FCR

Dans le prolongement de la décision du Conseil d'administration du 25 novembre 2020 d'octroyer à titre exceptionnel à la société F2R2 des délais de paiement de la redevance mensuelle, et d'effectuer un suivi à chacune de ses réunions jusqu'à l'apurement complet de l'arriéré par la société F2R2, Monsieur Alexis TAMAS, en sa qualité de Président de la société F2R2, informe le Conseil d'administration de l'avancement de la levée de fonds de F2R2.

Le Conseil d'administration prend acte du bilan de la première phase de l'offre de titres ouverte au public de la société F2R2. Il prend acte notamment que, selon l'agence de communication financière de F2R2 qui a organisé des opérations d'informations auprès de courtiers en ligne comme EasyBourse, Bourse Direct et Boursorama, un nombre élevé d'introductions en bourse a finalement eu lieu sur la période, ce qui a pu limiter le montant des fonds levés par F2R2 lors de cette première phase.

Le Conseil d'administration prend également acte que le plan d'action de la société F2R2 pour la seconde phase de son offre de titres ouverte au public est en cours de réalisation et qu'il ne pourra être finalisé qu'avec le retour des investisseurs après la période de congé estival.

Enfin, dans l'attente de la présentation de ce plan d'action, le Conseil d'administration prend acte que la société F2R2 continue à payer à l'OP3FT la redevance mensuelle de façon fractionnée.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la réunion se termine à 17h.

Amaury GRIMBERT
Président du Conseil d'administration de l'OP3FT

Alain MARTEL
Secrétaire de la réunion

Fonds de dotation OP3FT – 6, square Mozart 75016 Paris, France
SIREN : 750 584 864